

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du conseil municipal adressée le 10 novembre 2016 et affichée ce même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Vendredi 18 novembre 2016

ORDRE DU JOUR

- **1 – CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 21 OCTOBRE 2016.**
- **2 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE / DECISION MODIFICATIVE N° 6.**
- **3 – SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES BOURGS-CENTRES / DEMANDE DE SUBVENTION POUR EXTENSION DE LA MAIRIE.**
- **4 – MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR DEUX SECTEURS.**
- **5 – ACQUISITION DE TERRAIN POUR ALIGNEMENT DE VOIRIE RUE DE LA CHAPELLE.**
- **6 – COMMUNAUTE DE COMMUNES BALCONS DU DAUPHINE / DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE.**
- **7 – MAINTIEN DE LA POSTE A TIGNIEU JAMEYZIEU.**
- **8 – COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**
- **9 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

L'an deux mille seize, le vendredi 18 novembre, le conseil municipal de Tignieu-Jameyzieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, MME FERNANDEZ, MM. SBAFFE, IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, M. MICHALLET, MME MARCHAND, M. BELMELIANI, MME BAZ (à partir de 19h16), M. CAZALY, MMES DUGOURD, GAROFALO, M. GRIS, MME LAMBERT, M. MAZABRARD, MMES BALLANDRAS, NIZOT, M. PATICHOUD, MME PARDAL.

<u>POUVOIRS</u> :	MME ROUX	A	M. IMBERDISSE.
	MME BRENIER	A	MME. FERNANDEZ.
	M. POMMET	A	M. PAVIET SALOMON.
	M. DURAND	A	M. REYNAUD.
	MME BAZ	A	M. SBAFFE (jusqu'à 19h16).
	MME BRISSAUD	A	M. MICHALLET.
	M. CASTOR	A	M. GRIS.
	M. ROCHER	A	M. MAZABRARD.

EXCUSE : M. LAURE.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME MARCHAND.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le compte rendu de la séance du 21 octobre 2016.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le compte rendu de la séance du 21 octobre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **2 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE / DECISION MODIFICATIVE N° 6.**

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances propose au Conseil la décision modificative n° 6 du budget principal 2016 de la commune, dont les écritures seront les suivantes :

Section d'investissement.

-Chapitre D.21	+ 10.000
-Chapitre D.23	- 370.000
-Chapitre D.26	+ 360.000

Monsieur SBAFFE précise que l'écriture au chapitre 26 correspond à la souscription par la commune de 1.272 actions d'une valeur unitaire de 283 € au titre de son entrée au capital de la SEMCODA et ce, dans le cadre de la vente du terrain supportant la Maison de Santé.

Le rajout de 10.000 € sur le chapitre 21 correspond à l'acquisition d'un appareil photographique pour le service culturel et à l'aménagement arboré du chemin de l'Ermité.

Monsieur le Maire précise également que la commune a encaissé la somme de 400.000 € correspondant au prix de la vente du terrain à la SEMCODA ;

Monsieur MAZABRARD souhaite connaître les conditions de sortie de la commune du capital de cette société et, le cas échéant se faire confirmer si la SEMCODA rachète à la commune les actions précitées.

Monsieur le Maire demandera confirmation à la SEMCODA de ces dispositions et en informera le Conseil lors d'une prochaine séance.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27

Pour : 27

- **3 – SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES BOURGS CENTRES / DEMANDE DE SUBVENTION POUR EXTENSION DE LA MAIRIE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil du dispositif d'aide mis en place par la Région Auvergne Rhône-Alpes pour les communes classées « Bourgs-Centres ».

Ces aides visent à revitaliser et à renforcer l'attractivité de ces secteurs de façon à favoriser le maintien, l'installation ou la relocalisation de services et d'activités économiques et sociales.

Les taux de subvention s'échelonnent de 20 à 40% de la dépense éligible. Plusieurs domaines d'intervention sont examinés en priorité par la Région pour l'attribution de ces aides et notamment :

- les investissements favorisant l'amélioration des services à la population.
- les aménagements d'espaces publics concourant à l'attractivité économique et touristique.
- les aménagements de proximité favorisant la pratique du sport et les activités culturelles.
- les projets de rénovation thermique ambitieuse des bâtiments publics.
- les projets de valorisation du patrimoine bâti présentant un intérêt architectural certain.
- les investissements liés à l'attractivité et au développement économique du territoire.
- les projets favorisant les modes doux de transport au quotidien.

Monsieur le Maire précise que les subventions attribuées ont une durée de validité de trois ans à compter de la date de notification de leur attribution et propose de présenter le dossier de subvention suivant :

-extension de la mairie.

Il précise également que ce projet a été inscrit en section d'investissement du budget primitif 2016 de la commune.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27

Pour : 27

- **4 – MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR DEUX SECTEURS.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 25 novembre 2011 instaurant la taxe d'aménagement. Un taux de 5% a été fixé sur l'ensemble du territoire communal, hormis huit secteurs spécifiques pour lesquels un taux supérieur a été déterminé, à savoir :

-secteur n° 1	quartier de Jameyzieu	taux de 16%.
-secteur n° 2	chemin des Marches et rue de la Bourbre	taux de 15%.
-secteur n° 3	rue de la Rivière et rue de l'Eglise	taux de 12%.
-secteur n° 4	routes de Loyettes	taux de 14%.
-secteur n° 5	quartier du Vercouvet	taux de 17%.
-secteur n° 6	rue de Bourgoin	taux de 14%.
-secteur n° 7	centre village	taux de 13%.
-secteur n° 8	chemin de la Fontaine	taux de 17%.

Ces taux ont été déterminés au vu des possibilités d'urbanisation de chacun des secteurs précités et définies dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme.

A ce jour, ce document d'urbanisme est en cours de révision et le projet de PLU arrêté par délibération du 22 septembre 2016 a modifié les possibilités d'urbanisation des secteurs n° 1 (Jameyzieu) et n° 5 (Vercouvet).

Il est donc nécessaire de définir de nouveaux taux de taxe d'aménagement sur ces secteurs, tenant compte du futur Plan Local d'Urbanisme qui sera approuvé en mars 2017.

Monsieur le Maire propose de fixer à 12% le taux de la taxe d'aménagement applicable sur le quartier de Jameyzieu (secteur n° 1) et de fixer à 5% le taux de la taxe d'aménagement applicable sur le quartier du Vercouvet (secteur n° 5).

Monsieur BELMELIANI demande quel est l'impact de ces modifications de taux pour les constructions réalisées entre 2011 et aujourd'hui.

Monsieur le Maire lui précise que ces nouveaux taux ne seront appliqués qu'aux constructions réalisées à partir du 1^{er} janvier 2017.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27

Pour : 27

- **5 – ACQUISITION DE TERRAIN POUR ALIGNEMENT DE VOIRIE RUE DE LA CHAPELLE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un projet d'urbanisation de la parcelle cadastrée AW n° 137 située en bordure de la rue de la Chapelle, par les propriétaires de ce terrain.

Le certificat d'urbanisme délivré par la commune concerne le détachement d'un lot de 770 m² en vue de la construction d'une maison d'habitation et précise que la parcelle est concernée par un alignement.

Dans le cadre de ce projet d'urbanisation, il serait opportun de procéder à l'acquisition de la surface utile à cet alignement de voirie, à savoir 332 m².

Monsieur le Maire précise que l'acquisition se fera au prix du terrain agricole.

Monsieur MAZABRARD souhaite savoir si les maisons situées à proximité sont également frappées d'alignement, ce à quoi Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas le cas.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **6 – COMMUNAUTE DE COMMUNES BALCONS DU DAUPHINE / DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire rappelle que les communautés de communes de l'Isle Crémieu, des Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs fusionneront à compter du 1^{er} janvier 2017 pour former la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Cette structure sera composée de 73 élus répartis entre les 47 communes membres. Conformément à l'article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit procéder à la désignation en son sein des représentants de la commune dont le nombre a été fixé à six, contre neuf actuellement.

Cette désignation doit être faite au plus tard le 15 décembre 2016. Monsieur le Maire précise que l'élection a lieu parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour, avec une répartition des sièges à la plus forte moyenne.

Compte tenu du fait que le nombre de délégués au sein de la nouvelle communauté de communes revient à six, Monsieur le Maire propose que le conseil désigne les six délégués qui ont représentés la commune de Tignieu-Jamezieu lors de son entrée au sein de la CCIC, à savoir :

Groupe Majoritaire :

André PAVIET SALOMON
Francette FERNANDEZ

Philippe REYNAUD Elisabeth ROUX
Gilbert POMMET

Groupe Minoritaire :

Jean-Yves MAZABRARD

Cette proposition recueille l'unanimité des membres du conseil et des groupes politiques y représentés. Le scrutin donne les résultats suivants :

Votants 27
Exprimés 27 Quotient électoral : 4,50.

Ont obtenus :

liste majoritaire : 21 voix
liste minoritaire : 06 voix

La répartition au quotient électoral est la suivante :

liste majoritaire : 04 sièges
liste minoritaire : 01 siège

Le dernier siège est attribué à la plus forte moyenne :

liste majoritaire : 4,2
liste minoritaire : 3,0

Répartition finale :

liste majoritaire : 05 sièges
liste minoritaire : 01 siège

- **7 – MAINTIEN DE LA POSTE A TIGNIEU JAMEYZIEU.**

Par délibération du 24 octobre 2008, le conseil municipal s'était fermement opposé à la fermeture du bureau de poste situé dans le bâtiment communal Letrat et plus généralement à toute restriction de ce service public.

Monsieur le Maire rappelle également les multiples tentatives qu'il a engagées auprès de la direction régionale de la Poste pour réaliser des aménagements nécessaires en terme d'accessibilité et d'attractivité au sein des locaux communaux actuellement occupés par ce service et restées sans réponse.

Par ailleurs, la baisse d'activité constatée à Tignieu Jameyzieu relève plus d'une volonté sciemment organisée par la direction de la Poste, d'orienter vers le bureau de Pont de Chérury les administrés locaux, que d'une réelle désaffectation de ces derniers pour ce service public de proximité.

La commune compte plus de 7.000 habitants et ne peut se retrouver démunie. Il est indispensable que Tignieu Jameyzieu bénéficie d'un bureau de poste répondant aux attentes et aux besoins de ses habitants et seule la Poste est à même de remplir cette mission.

En conséquence, il est demandé au conseil de se positionner fermement contre toute suppression du bureau de poste actuel sur le territoire communal et de demander à la direction régionale de la Poste :

- de garantir le maintien de ses activités sur le bureau de Tignieu Jameyzieu.
- de mettre tout en œuvre pour assurer des horaires réguliers et pérennes répondant aux besoins des usagers de ce service public de proximité.

Plusieurs conseillers municipaux interviennent pour constater la baisse de fréquentation du bureau de poste, notamment par le fait que les services offerts au sein de celui-ci ont été considérablement réduits par la direction de la Poste. De ce fait, il est évident que les usagers sont obligés de se retourner vers le bureau postal de Pont de Chérury.

Monsieur BELMELIANI rappelle pour sa part la « votation citoyenne » qui avait été organisée à Tignieu Jameyzieu en 2009 sur la privatisation de la Poste.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS (Francette FERNANDEZ).

-Le marché de Noël organisé par le Conseil Municipal Enfants se tiendra le samedi 17 décembre de 10 heures à 19 heures à la salle des Fêtes.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE).

-Réunion de la commission le 8 novembre (effectifs, classe de neige, cycle piscine, fréquentation TAP). Quatre classes sont désormais équipées en tableau numérique interactif et une formation a été dispensée aux professeurs.

MAISON DU LIVRE (Hélène MARCHAND).

-La programmation des interventions et manifestations 2017 a été validée.

MAISON DU CITOYEN (Hélène MARCHAND).

-Journée « Portes Ouvertes » le samedi 19 novembre à partir de 18 heures.

STADE DE FOOTBALL (Mohamed BELMELIANI).

-Réunion de la commission le 8 décembre pour faire le bilan des trois années écoulées et définition des projets futurs.

- **INFORMATIONS DIVERSES.**

-Le chantier de construction de la Maison de Santé avance normalement et il en est de même pour le préau associatif situé à proximité.

-Une réunion a été programmée avec le SIEPC pour organiser le chantier du réseau séparatif qui sera réalisé sur la rue de Bourgoïn. Le projet sera présenté à la population lors d'une réunion publique (7 décembre à 19 heures en salle du Conseil).

- **DIVERS.**

-Monsieur MAZABRARD fait remarquer que la place de la mairie connaît le matin aux alentours de 7 heures, une affluence record de cars (5 présents en même temps constaté récemment), ce qui crée un danger certain.

Monsieur le Maire prend en compte cette information et demandera à la Police Municipale d'être présente de façon ponctuelle.

-Une enquête publique s'est déroulée récemment sur le projet de délocalisation à l'entrée de Jameyzieu, mais sur le commune de Chamagnieu, de la coopérative agricole située actuellement à Letrat. Monsieur MAZABRARD aurait aimé que le Conseil municipal puisse débattre de cette implantation qui « est bien proche de Jameyzieu et bien éloignée de Chamagnieu » ce qui occasionne des nuisances pour les riverains.

Monsieur le Maire l'informe avoir effectivement reçu une pétition de la part des riverains habitants à Jameyzieu, à laquelle il a répondu en précisant que ce projet est privé et qu'il n'occasionne pas plus de nuisances qu'en Centre-Ville.

Monsieur MICHALLET, ayant consulté le dossier en mairie de Chamagnieu précise que la Chambre d'agriculture a émis un avis favorable sur ce projet de délocalisation.

FIN DES DEBATS : 20 heures 15.